Nul ne sort de Suresnes qui souvent n'y revienne

SURESNES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

ARRÊTÉ N°Arr2023-001
Désignation des membres de la commission communale pour l'accessibilité

Le Maire de Suresnes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2143-3,

Vu la délibération n°108 du conseil municipal du 14 décembre 2022 approuvant la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA),

Considérant qu'il convient de procéder à l'actualisation et à la désignation des membres des différents collèges de la CCA,

Considérant que le Maire arrête la composition de la commission,

ARRETE

Article 1er. Les élus membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité sont :

- Madame Florence de Septenville,
- Madame Elodie Reber,
- Madame Nassera Hamza,
- Madame Véronique Rondot,
- Madame Sandrine du Mesnil,
- Monsieur Fabrice Bulteau,
- Monsieur Stéphane Perrin-Bidan,
- Monsieur Thomas Klein,
- Monsieur Bruno Jacon,
- Madame Katya Verin-Satabin,
- Madame Julie Testud,
- Monsieur Valéry Barny,
- Monsieur Loic Degny,
- Madame Olfa Cousseau.

Article 2. La représentation au sein des différents collèges est définie comme suit :

- Collège de représentants des personnes vivant avec un handicap :
  - Sandrine RAIMBAULT - APF France Handicap,
  - Karine SEUROT - SESSAD Trajectoire de l'UNAPEI92,
  - Malha HAMMAD - Association Cécile SALA,
  - Marc LECONTE – UNAFAM,
  - Dahlia HATIK - Cap Handi Cap.

- Collège des représentants des personnes âgées :

  - Dominique MANDO - Union Locale des Retraités de la CFDT,
  - Emmanuelle LEROY - Résidences autonomie Caron et Locarno Hauts-de-Seine Habitat.

- Collège des représentants des autres usagers :

  - Florence SACHOT – Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS),
  - Mélodie BAKIR – IFAC Suresnes,
  - Suzy SEDECIAS – Educatrice sportive spécialisée,
  - Anne BARRIERE - Conseil quartier Centre-ville,
  - Régine REIX LAPOUMEROULIE – Conseil quartier Cité-Jardins,
  - Nathalie GUICHARD MARTIN – Conseil quartier Ecluse Belvédère,
  - Dominique BARRE DE SAINT VENANT – Conseil quartier Liberté,
  - Claire BUREAU – Conseil quartier République,
  - Philippe GONNU – Conseil quartier Mont-Valérien.

- Collège des représentants des acteurs économiques :

  - Maxime JOIRIS – Sup Entrepreneurs,
  - Corinne MASSIN – Suresnes Business Club.

- Collège des Suresnois vivant avec un handicap ou leurs aidants :

  - Olivier GUALTIEROTTI,
  - François Xavier KRIEG,
  - Aurélie CORBISIER,
  - Elodie LALOUX,
  - Rebecca KHEMIRI,
  - Eva MOULIN,
  - Zoé CHAMOUX,
  - Isabelle SANTAMARIA,
  - Anne MORELLI JAGU,
  - Halima BENRABIA.

Article 3. Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois suivant sa date d'affichage en Mairie.

Article 4. Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Aux destinataires du présent arrêté.

Le 10 janvier 2023

Fait à Suresnes, le

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État
le 12 janvier 2023
et publié/affiché le 12 janvier 2023
Pour le Maire et par délégation,
le Responsable de la Gestion des Instances
A. MEZANGEAU

Aurelien MEZANGEAU Signature numérique de Aurelien MEZANGEAU
Date : 2023.01.12 16:17:32 +01'00'

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20230110-Arr2023-001-AR
Date de réception préfecture : 12/01/2023